

LE SPECTATEUR

Publié par la société de Publication Conservatrice de Montréal

ORGANE DU PARTI LIBERAL-CONSERVATEUR

N. PAGÉ Administrateur.

NEUF
SUR DIX Demandent
Achètent les
ALLUMETTES
E. B. EDDY.
Si vous êtes le
Dixième, et que
vous soyez ouvert à
la conviction, essayez les
ALLUMETTES DE
E. B. EDDY.

"HUB" RESTAURANT,
Jos. E. Gravelle, Prop.
103 1/2 et 104 RUE PRINCIPALE,
HULL.
LIQUEURS, VINS et CIGARS de premier choix.

GEO. BAILEY
MANUFACTURIER DE
Serrures de toutes sortes. Reparages
écoutes a court delai.
34 RUE WELLINGTON, OTTAWA

PHILION et Cie.
Manufacturier de
Portes, Chassis, Fenêtres, Jalou-
sies et Moulures.
Toujours en mains un Stock considérable de bois de
Plancher, V Joint et bois sèche de toutes descrip-
tions.
H. PHILION,
oin des Rues BAY et FLORENCE, Ottawa.

ALP. COUTURE
HORLOGER et BIJOUTIER
92 Rue Principale, Hull.
BIJOUTERIE ET ARGENTERIES de 1^{re} CLASSE
Montres en Or et en Argent, bijoux de mariage sans
coudre, une spécialité. Calculs de Noces et d'Anniver-
saires de toutes sortes. Une visite est sollicitée,
x modérés.

Mesdames et Messieur,
L'endroit de la ville où vous pouvez
acheter à meilleur
MONTRES, HORLOGES et BIJOUX est chez
A. PETIT,
No. 102 Rue Main, Hull
Fabrication et réparages de toutes les bas prix.
Réparages des montres de prix, une spécialité.
A. PETIT, Horloger, 102 rue Main.

AVIS
Le Dr S. P. Cooke, ci-devant de
Hull, désire faire connaître à ses nom-
breux clients de Hull et d'Ottawa, que
son bureau professionnel sera à l'avenir
au No. 108, rue Kent, coin de la rue
Queen. Ouvert le jour et la nuit.
S. P. COOKE, M. D
Téléphone 1081

RAPPELÉ-VOUS VECI.
WILLIAM HOWE
Manufacture les Blancs de plomb les
plus purs en Canada; demandez le
"James Brand," aussi peindre à
plancher et peintures préparées, toutes
nuances de couleurs supérieures pour
carrosses, incomparables en qualité.
Une machine expressément fabriquée
et importée récemment, afin de nous
permettre de faire face aux demandes
toujours croissantes de notre commerce.
Essayez un échantillon avant d'a-
cheter ailleurs.

TAPISSERIES
RUE RIDEAU, OTTAWA.

FOURRURES de toute espèce
—CHEZ—
COTE & CIE.,
114 rue Rideau.

JOSEPH COTE
Agent d'assurance contre le feu
Compagnie de 1^{re} classe.
Office 114 Rue Rideau, Ottawa

LE PERE DIDON
À LA PRIMATIALE DE LYON

Le P. Didon a fait, dernièrement, en présence d'une foule immense d'assistants, un grand discours en faveur de l'œuvre de la Propagation de la foi.

Nous ne pouvons malheureusement, ici, que résumer les idées du préicateur et donner un bien pâle reflet de son éloquence. Le chant du *Credo* qui vient de retentir sous les voûtes de la Primatiale est un texte qui le dispense, dit-il, d'en prendre un autre au début de son discours.

L'orateur va rechercher quel est le principe de la diffusion de l'Eglise catholique, quelle en est la loi, quel en est le but.

Après avoir ainsi exposé le plan général de son discours, le P. Didon salue Mgr Coullé qui lui a fait l'honneur de l'inviter pour une telle solennité. Il lui en exprime sa reconnaissance émue, "heureux de pouvoir célébrer la force de l'apostolat devant un évêque qui, par la fermeté et la douceur de son âme, rappelle la première lignée de nos évêques, pasteurs et apôtres, et par son aménité, son esprit de consolation, sa vigilance sait garder la bergerie, y faire entrer les loups, après les avoir changés en agneaux."

La première cause de l'expansion de l'Eglise et de sa foi, continue l'orateur est sa jeunesse, sa vitalité inconscible.

L'Eglise est toujours jeune, parce que Jésus est avec elle jusqu'à la consommation des siècles; elle ne peut donc mourir, et tant qu'elle sera jeune elle grandira, elle fera de nouvelles conquêtes. L'organe d'accroissement pour l'Eglise, c'est l'apostolat. Et les autres sociétés, les autres religions, en réalité, n'ont pas d'apôtres. Il n'est pas permis à l'homme de les créer tels que l'apôtre? Est-ce un lettré? non; un savant? non. C'est un simple, que Dieu a touché; que le Christ a marqué pour porter son nom que l'Eglise a béni.

Toute créature relève de lui; son action est sublime comme le Dieu qui l'envoie, infinie comme lui. Sa science est celle de son maître; sa force, celle du maître. Il n'a pas deux paires de chaussures, pas de besace, pas de livres, il vit dans le dénuement; voilà l'apôtre du Christ, et aucune religion, aucune école philosophique ne peuvent fournir ce type sublime de la race des apôtres. Saluons cette puissance admirable, l'apôtre qui ne s'arrête devant rien, qui vaincra fleuves et torrents, la colère des éléments, la haine des races, l'hostilité humaine sous toutes ses formes et recevra pour prix de ses efforts la persécution et la mort.

"Oui, la mort n'arrête pas l'apôtre. La mort est la condition du succès de la foi catholique. Jésus-Christ n'a pas gagné les hommes par sa sagesse, par son éloquence, par son code de morale, par ses miracles que l'on disait volontiers être une manifestation de mal. Il n'a pu avec ses moyens enchaîner les volontés, s'emparer de la conscience humaine, Jésus Christ n'a pu convaincre les hommes, il a été vaincu... jusqu'à sa mort.

"Qui donc a pu implanter sa doctrine? Sa mort dans ce qu'elle a de plus ignominieux, son sang, son calvaire, son gibet. Le sang reste donc la condition de l'expansion, une loi de la foi catholique. Il faut que les disciples souffrent, agonisent, meurent, ne soit pas au-dessous du maître. C'est pourquoi à travers tous les chemins suivis par la foi, on trouve des croix, des têtes coupées, des corps mutilés.

"Une Eglise qui possède des voués à la mort est invincible: elle peut être vaincue politiquement, momentanément, elle renaîtra ailleurs. Elle peut être chassée de France, elle plantera sa croix sur l'Himalaya; son apostolat s'étend partout. Oui, l'Eglise est insaisissable et n'a pas de repos tant qu'il y a des âmes à sauver. L'Eglise veut atteindre la conscience humaine libre-

ment et non pas par l'oppression et la violence. Il faudra que les hommes qui lui font la guerre en prennent leur parti. Ils ne peuvent la détruire; ils veulent la comprimer. Eh bien, comprimez l'élément liquide, il finira par prendre son niveau. Et ce sont ces agents de la justice, les prêtres qui enseignent la bonté sans mesure, la miséricorde infinie, que vous voulez comprimer!

—Mais, dites-vous, ils vont voter contre nous.

—Rendez vous dignes de leurs votes soyez justes, chassez la corruption qui vous environne et les apôtres de l'Evangile seront vos plus fermes soutiens pour enseigner la vérité et la justice.

"Amener toute créature à la connaissance du Dieu sauveur, à la loi morale; voilà le but que nous poursuivons.

"La grande unité matérielle que nous cherchons à réaliser par l'expansion coloniale, par l'échange des biens d'un continent à l'autre, par l'échange des pensées, est le plus beau fruit de notre civilisation moderne. Mais ce beau mouvement ne peut aboutir si vous ne lui apportez le bien civilisateur de l'Evangile. Les pays nouveaux ne donneront leurs fruits qu'autant que le christianisme aura été porté là. Et qui donc le portera? le philosophe? Non, ce sera la grande armée des apôtres. Laissez-les passer avec la croix qui porte l'image de leur maître."

LIBERTÉ ET POUVOIR

Le pacte fédéral nous impose des devoirs envers la Confédération, et nous devons les remplir avec fidélité et dévouement. Mais il nous reconnaît aussi des droits, et nous voulons qu'ils soient respectés.

Notre liberté religieuse et notre autonomie provinciale nous sont garanties, et nous ne devrions jamais permettre que l'on porte atteinte à ces éléments précieux de notre nationalité.

Nous voulons l'union fédérale, mais non pas l'absorption des provinces. Nous voulons travailler pour le bien commun, apporter notre part d'efforts et de sacrifices à la prospérité et à la gloire du Canada, notre patrie commune; mais nous voulons en même temps conserver notre personnalité nationale, notre caractère particulier, les traits distinctifs de notre race, et notre sphère dans les limites tracées par le pacte fédéral.

En un mot nous voulons être Canadiens loyaux et fidèles sujets de Sa Majesté Britannique, mais nous voulons aussi qu'il nous soit permis d'ajouter à notre nom de Canadien celui de Français, et nous tenons, avant tout, à rester catholiques.

Nous ne voulons pas la division, mais la distinction des pouvoirs,—pas l'indépendance, mais la liberté,—pas un Etat dans l'Etat, mais une grande famille, distinctes des autres grandes familles de la nation, gardant sa physionomie propre, son foyer, sa cité, ses autels, et grandissant avec ses fils dans la jouissance de ces droits et de ses libertés.

Voilà comment je comprends le pacte fédéral, et je ne crois pas que l'autonomie des provinces soit de nature à nuire au progrès général de la Confédération. Au contraire, l'émulation qui n'est pas l'antagonisme—une noble émulation entre les divers groupes nationaux devrait multiplier les œuvres et activer le progrès.

La liberté et le pouvoir sont les deux moyens d'action nécessaires des Etats.

La liberté donne l'impulsion, le pouvoir règle et dirige. La liberté produit la variété des œuvres, le pouvoir engendre l'unité.

Ce sont deux forces qui se font équilibre et dont la résultante assure l'ordre. Ni l'une ni l'autre ne doit être sans contrôle. Le pouvoir sans règle serait le despotisme; la liberté sans freins serait l'anarchie.

Mais si toutes deux s'harmonisent dans la justice et la vérité, c'est l'ordre social, c'est le bien; et si la charité vient se joindre à la justice, c'est l'idéal.

Eh! bien, nous ne voulons pas porter atteinte au pouvoir, mais nous ne voulons pas nous restreindre nos libertés nécessaires.

Nous ne sommes ni le sombre, ni la force, ni l'influence, ni la richesse; et comme nationalité française, la province de Québec n'est encore qu'un enfant. Mais si l'on voulait déchirer les traités qui nous protègent, si l'on voulait jeter au vent du ciel la construction qui définit nos droits, si l'on allait enfin soumettre à une épreuve décisive notre foi, notre patriotisme et nos aspirations nationales, on verrait cet enfant prendre les proportions d'un géant.

Car il est un pacte sacré qu'on ne pourra jamais déchirer parce qu'il est écrit dans le cœur même de la nation et parce qu'il consacre son alliance avec une institution immortelle: l'Eglise.

Or un peuple qui croit à l'indissoluble union de sa nationalité et de sa foi, et qui les aime assez pour leur sacrifier sa vie, est un peuple qui vivra.

"La garde meurt et ne se rend pas." disait un brave commandant sur un célèbre champ de bataille; mais notre cri sera plus puissant, car nous dirons: le Canadien-français ne se rend pas et il ne meurt pas. Jamais on ne lira sur une pierre tumulaire cette épitaphe: ci git le dernier des canadiens-français!

JUS ROUTHIER.

L'étendue de notre province

La province de Québec a un millier de milles de long et une moyenne largeur de 550. Sa superficie est de 129,000,000 acres qu'on peut classer en chiffres ronds de la manière suivante:

Acres	
Vendues ou concédées, dont environ 6,500,005 sont en culture.....	20,000,000
Louées pour la coupe du bois, plus de.....	32,000,000
Domaine public, non loué et boisé, environ.....	30,000,000
Idem, non boisé.....	45,000,000
L'an dernier, le gouvernement a vendu.....	181,317
Les terres déjà cadastrées et non vendues ont une superficie de.....	7,083,353
Les pères de 12 enfants ont reçu l'an dernier.....	30,300
Il a été donné pour d'autres raisons.....	1,100
Le revenu des terres boisées a rapporté l'an dernier.....	\$824,000
La vente des terrains miniers.....	1,275
Celle des terres de culture.....	34,046

Un exemple de la bonne foi des Loteries

MONTREAL 12.—Le grand connétable Bissonnette et le constable Lambert ont opéré l'arrestation de F. H. Vaillancourt et d'Hilaire Bourque sur une accusation de faux.

La plainte a été faite en cour par le représentant de la Société Artistique Canadienne de Montréal.

Voici les faits: Vaillancourt vendait des billets de la loterie de la Société Artistique qui lui en avait confié 300. Aussitôt après le dernier tirage Hilaire Bourque qui est le beau père de Vaillancourt se présenta au bureau de la Société Artistique.

Il était porteur du billet No 43,882 qui a gagné le gros lot de \$1,000.

Les employés de la compagnie concurrent des soupçons et examinèrent leurs listes. On s'aperçut alors que le billet présenté par Bourque était faux, car le billet émis par la compagnie portant ce numéro n'avait pas été vendu.

Bourque fut alors arrêté et raconta qu'il tenait le billet de son gendre, Vaillancourt qui nie la chose.

L'enquête qui est commencée, cette après-midi éclaircira probablement ces faits.

M. JOLY
LES ECOLES DU MANITOBA
Et la rentrée de l'ancien premier ministre
Dans la vie publique

Un des reporters de l'*Evènement* a eu une entrevue avec M. Joly Lotbinière au sujet des écoles du Manitoba et de sa rentrée dans la vie politique.

M. Joly déclare qu'il ne sait pas s'il devra se prononcer un jour sur la brûlante question des écoles de nos compatriotes de la région des prairies.

Depuis 1890, il a attentivement suivi les diverses phases de cette lutte.

"Dans ce but, dit-il, je me suis procuré les documents nécessaires, une liste des livres qu'on a décidé de mettre en usage, des prières que l'on doit faire avant et après les cours, prières qui constituent plusieurs centaines de passages de la bible, enfin tout ce que j'ai pu sur ce sujet et j'en suis arrivé à la conclusion que les écoles qui remplacent les écoles séparées sont purement et simplement protestantes.

"Je suis protestant moi-même, mais je connais suffisamment la religion catholique romaine pour savoir que vos coreligionnaires ne croient pas qu'il faille lire la bible pour faire son salut et que par conséquent, dans les écoles où on exige la lecture de la bible, ces écoles sont protestantes.

Pour moi, les écoles telles qu'elles sont à présent constituent une profonde injustice pour la minorité catholique. On dit aux enfants des catholiques: "Vous n'êtes pas obligés d'assister aux prières. Vous n'avez qu'à vous absenter pendant qu'on les récite et vous reviendrez ensuite."

"Vous voyez facilement que cela n'a pas de sens commun. Sous prétexte de réunir les Canadiens, anglais et français ensemble, on se hâte de creuser entre les enfants des diverses nationalités un abîme infranchissable.

On établit entre eux une ligne de démarcation qu'aucun ne peut franchir sans abdiquer sa religion. Je trouve cela très injuste on n'atteint pas le but qu'on prétendait vouloir atteindre.

Le remède serait de rétablir les écoles, telles qu'elles existaient avant la loi de 1890.

M. Joly préfère les écoles neutres à des écoles protestantes pour les enfants catholiques.

M. Joly est disposé à rentrer dans la vie publique, si son parti réclame ses services. Au cas, où cela se fera, il est plus probable qu'il se présentera dans Québec-Centre.

LE VACCIN DU CHOLERA
32,164 personnes ont été inoculées dans l'Inde

New-York, 12.—Dans un congrès médical qui vient de se réunir à Bulcutta, M. Haffkine, ancien aide de l'Institut Pasteur, a rendu compte des travaux sur l'inoculation anti-cholérique qu'il a poursuivis dans l'Inde pendant les années 1883 et 1894.

Le nombre total des personnes inoculées dans l'Inde proprement dite, dans le Behar et dans l'Assam, atteint à l'heure actuelle 32,164.

ACulcutta, à Lucknow, à Cawnpore et à Gya, des épidémies sont survenues qui ont permis de se rendre compte de la protection qu'offrent ces inoculations. Les résultats ont été partout extrêmement favorables, à la seule exception de ceux constatés à Lucknow.

Cette anomalie, d'après M. Haffkine, s'explique probablement par le fait que les inoculations avaient été accomplies dans cette localité à l'aide virus très faible que le savant avait apporté d'Europe, tandis que, dans les autres villes, on avait usage d'un virus plus fort.

La communication de M. Haffkine a été accueillie par les assistants avec les marques d'approbation les plus vives.

BRYSON GRAHAM Co.
IL L'EMBRASSE TOUJOURS

Quand elle va chez B. C. et Co's pour s'acheter son costume de printemps—Elle est certaine de prendre l'avantage sur des qualités supérieures.

Pour ne pas parler de l'apparence "tony" qu'elle présente, habillée dans ce qu'elle a trouvé à notre magasin et que chacun connaît, et qui se trouve toujours ici.

Nouvelle Stylish Durable
Fabrique d'Habits


à des prix qui font sourire les acheteurs, et gêner les concurrents.
Soies noires et colorées, de toute description, plaisant aux

Veuves comme aux patronces

Robes faites à ordre.

Bryson Graham & Cie.
144, 146, 148, 150, 152 et 154,
RUE SPARKS, Ottawa.
Epiceries 33 et 35 rue O'Connor.
Manufacture, rue Queen.

Laurent, Laforce et Bourdeaux,
MAISON FONDÉE en 1860.



Seuls importateurs des célèbres Pianos
HARDMAN, New-York,
MENDELSSOHN, Toronto,
GERHARD HEINTSMAE CO., Toronto,
WORMWITH, Kingston.

Ont aussi constamment un grand choix de Bianos de diverses manufactures et Orgues fabriquées au Canada. Cette maison, qui existe depuis près d'un demi siècle, est universellement reconnue par son honorabilité. Catholiques expédiés sur demande. Accords et réparations faits à ordre.

1637—RUE NOTRE DAME
TÉLÉPHONE 1597.
MONTREAL.

F. X. FILTEAU
Le Doyen des Photographes de Hull. La maison artistique par excellence. Positivement le plus état de satisfaire les goûts les plus difficiles dans l'art photographique. Ouvrage garanti et à bas prix.
No 118 RUE PRINCIPALE.

HOTEL VICTORIA
Cote du Palais, Québec

Cet hôtel est maintenant ouvert au public voyageur et offre toutes les commodités modernes. Les chambres sont grandes, bien aérées et le service est des plus complets. L'ameublement est des plus modernes.
BENJ. TRUDEL, THOS. E. SHALLOW,
Du Florence) Propriétaires. Gérants.

150 ARPENTS DE TERRE A VENDRE OU A LOUER

Deux terres en une
Deux magnifiques terres de 75 arpents chacune en parfait ordre et propre à la culture, situées dans le Township de Hull, avec trois granges et appareil pour décharger le foin (fourche), pouvant contenir 30 tonnes de foin chaque, remises, silos, écuries pouvant contenir 100 bêtes à cornes, écuries à chevaux, maison, hangar à grains, quatre poulaillers. Le tout en parfait ordre.
Le locataire ou l'acheteur pourra s'y tenir ou louer, l'une ou les deux terres à des conditions spéciales.
Pour plus amples informations s'adresser à
N. PAGÉ
Bureau du Spectateur Hull Québec

ACTUALITES

C'est aujourd'hui que les membres du cabinet fédéral se sont réunis pour entendre l'appel de la minorité catholique de Manitoba dans l'affaire des écoles.

M. Ewart et M. le sénateur Bernier représentent la minorité catholique et M. Dalton McCarthy le gouvernement de Manitoba.

Tout n'est pas rose dans le camp libéral.

Sir Richard Cartwright vient d'imposer sa candidature à South-Oxford par une faible majorité, et après une bataille acharnée.

Le fait est qu'après cette convention le parti libéral de South-Oxford paraît irrémédiablement divisé. Presque la moitié des députés du parti voulait se débarrasser de Sir Richard. M. James, son rival, l'a accusé d'égoïsme et de déloyauté. Sir Richard a riposté avec la plus grande ardeur.

Le vote s'est pris, et Sir Richard Cartwright, l'un des chefs du parti libéral, le ministre des finances en expectative, ne l'a emporté que par 117 voix contre 83.

C'est un véritable désastre et un sinistre présage pour le peu sympathique chevalier.

Le recensement de 1891 sert d'argument à M. Laurier. Il en tire la conclusion que le Canada n'a pas progressé durant la dernière décennie, dans la proportion habituelle. Si l'on compare le Canada avec les Etats-Unis, on se convaincra que le premier s'est développé tout autant que les derniers, quant au chiffre de la population.

De 1880 à 1890, en prenant pour base les recensements antérieurs, l'augmentation naturelle aux Etats-Unis aurait dû être de 18,246,673. Si nous ajoutons à ce chiffre le nombre d'immigrants, soit 5,571,613, le total serait donc de 23,818,286.

Or, le recensement de 1890 ne signale qu'une augmentation de 12,466,467, ce qui laisse un découvert de 10,651,819.

La parole est aux admirateurs des Etats-Unis.

On reprochait aux anciens chefs libéraux, Dorion, MacKenzie et Blake, de manquer de souplesse.

Le même reproche ne sera certainement jamais adressé à leur successeur, M. Laurier.

Voyez comme il s'est plié jusqu'à présent :

M. Laurier fut un ancien protectionniste qui est passé de la protection au revenu tarif; puis, du revenu tarif, en 1878, au protectionnisme de M. Blake en 1887; du protectionnisme de M. Blake à l'union commerciale avec les Etats-Unis; de l'union commerciale à la réciprocité illimitée en 1891; enfin, le 28 mars 1884, de la réciprocité illimitée avec les Etats-Unis à une déclaration faite par sir Richard Cartwright que la politique libérale se résumait dorénavant en un seul mot : « Effacer jusqu'au dernier vestige le tarif conservateur de protection. »

Le 22 janvier dernier, M. Laurier a annoncé qu'il était libre-échangiste à la mode anglaise!

Trouvez-vous un homme plus souple si c'est possible.

Il est question comme on le sait de la pose d'un câble transpacifique reliant le Canada à l'Asie et aux colonies des antipodes. C'est M. Sanford Fleming qui a pris l'initiative de ce grand projet, et qui a fixé à deux millions de louis sterling le coût de ce câble, y compris les frais de l'entretien pour trois ans.

Les offres reçues par le gouvernement, il y a quelques mois, offres que l'on vient de rendre publiques, sont comme suit :

Route No 1 de Vancouver via l'île Fanning et Fiji à l'île Norfolk, se divisant en deux câbles, l'un allant à la Nouvelle-Zélande et l'autre en Australie, 1,517,000 louis.

Route No 2 de Vancouver à l'île Necker et Niji à l'île Norfolk, se divisant comme dans la route No 1, 1,416,000 louis.

Route No 3 de Vancouver via l'île Necker à une des îles du groupe Gilbert, se divisant à la fois à la Nouvelle-Zélande via les îles Solomon, 1,303,000 louis.

Route No 4 de Vancouver via l'île Necker et des îles Gilbert et Solomon à Queensland, 1,068,000 louis.

Route No 5 de Vancouver via l'île Necker et Fiji à la Nouvelle-Zélande 1,291,000 louis.

Route No 6 de Vancouver à Honolulu et se divisant à la fois à la Nouvelle-Zélande et en Australie, 1,391,000 louis.

Route No 7 de Vancouver via Honolulu, les îles Gilbert et Solomon Queensland, 1,081,000 louis.

Route No 8 de Vancouver via Honolulu et Fiji à la Nouvelle-Zélande, 1,243,000 louis.

A ST-HYACINTHE

UN GRAND SUCCÈS

LES ECOLES DE MANITOBA

DECLARATIONS DE PLUS EN PLUS EXPLICITES DE L'HONORABLE M. OUMET

Saint Hyacinthe, 24 — L'Assemblée convoquée aujourd'hui par le club conservateur de cette ville a eu un grand succès. L'assistance était si nombreuse qu'on a dû renoncer à tenir la réunion dans la salle du club. On s'est transporté à l'hôtel-de-ville; mais encore toute la foule n'a pu trouver place et beaucoup de personnes ont dû rester en dehors de la salle.

Toutes les notabilités du district étaient présentes, et lorsque le président, M. de La Bruère, ouvrit la séance, il régnait dans l'auditoire un grand enthousiasme qui n'a pas cessé un instant.

M. de La Bruère, au nom du club, présente d'abord à l'honorable M. Oumet une adresse de bienvenue.

Dans sa réponse, l'honorable ministre, après avoir parlé des principales questions politiques du jour, aborde franchement celle des écoles de Manitoba.

Il passe en revue l'histoire et les traditions du parti conservateur dont l'œuvre a toujours été une œuvre de paix, de concorde et de justice. Aujourd'hui, encore, ce parti reste fidèle à son programme et à son passé. Il va faire respecter tous les droits et privilèges que la constitution donne aux catholiques de Manitoba et le gouvernement ira devant le peuple avec une politique dénie sur ce sujet.

Aurons-nous des élections ou une session? Je ne puis pas donner une réponse à cette question ce soir. Mais qu'il y ait élections ou session, tous les membres du gouvernement, sans distinction de race ou de croyance, sont unanimes sur ce point: appliquer dans toute sa portée le jugement du Conseil Privé.

Seul le parti conservateur est capable de régler équitablement cette question. Le parti libéral, au contraire, est impuissant à donner une juste solution à ces grandes difficultés. Les articles du Globe, organe principal du parti dont il expose les opinions, les déclarations du gouvernement libéral de Manitoba sont la preuve que les amis de M. Laurier l'empêcheront de rendre justice à nos compatriotes.

Mais se sera le glorieux devoir du gouvernement conservateur—devoir auquel il se conformera—de rendre pleine et entière justice aux opprimés.

Le gouvernement dut-il tomber, il ne failira pas à la tâche. Pour ma part, je suis prêt à résigner tout de suite, plutôt que de céder un seul des droits des catholiques, et si la question des écoles n'est pas réglée selon le jugement du Conseil Privé.

Nous ne ferons pas comme M. Laurier, qui se réfugie derrière des subtilités et dit: « Si les écoles de Manitoba sont protestantes, c'est une indignité, » mais n'ose pas se prononcer sur ce que serait une loi établissant des écoles neutres. Nous aborderons la question de front et la réglerons d'après les données du Conseil Privé.

En réponse au défi des journaux rouges insistant auprès de leurs amis de St-Hyacinthe pour qu'ils demandent à M. Oumet de signer la requête des catholiques, l'honorable ministre dit qu'il aurait certainement signé cette requête en sa qualité de citoyen du Dominion, si on avait osé lui demander de le faire.

Mais, étant juge dans la cause, il trouve absurde qu'on lui demande de signer un jugement qui n'est pas encore rendu, de donner une décision dans une cause qui doit être entendue le 26 courant seulement.

Les remarques de l'honorable ministre ont été chaleureusement applaudies, ainsi que les discours des orateurs qui le suivirent: M. Dupont, député de Bagot; Bergeron, député de Beauharnois; de la Bruère, Corneiller, etc.

L'honorable L. P. Pelletier et le parti libéral

Ceux qui ont publié dernièrement que le secrétaire provincial de Québec, l'honorable M. Pelletier, menaçait de passer dans les rangs de l'opposition, sous la bannière de M. Laurier, doivent être bien déçus en lisant le discours qu'il vient de prononcer dans le comté de Dorchester.

UNE REPOSE A M. DEVLIN, M. P.

Nous avons promis de revenir sur les discours prononcés à l'hôtel de ville de Hull, la semaine dernière, par MM. Devlin, Bourassa et Rochon, et surtout celui de M. Devlin.

Nous avons dit que nous opposerions la statistique officielle aux phrases creuses de M. Devlin. Remplissons notre promesse le plus succinctement possible.

M. Devlin nous arrivait de Montréal où il avait assisté à une grande assemblée des partisans de M. Laurier et de M. Joly.

Ce dernier avait déclaré à cette assemblée, d'après le rapport des journaux, que le pays n'avait pas progressé depuis seize ans et que le peuple gémissait dans la misère malgré les promesses de prospérité et de progrès faites par les chefs conservateurs lorsqu'ils inaugurèrent, en 1879, une politique nationale, c'est-à-dire, un tarif de revenu accordant à nos industries une protection leur permettant de soutenir la concurrence étrangère.

Ces paroles de M. Joly ont, sans doute, profondément impressionné M. Devlin, et c'est dans ce sens que celui-ci a parlé à ses auditeurs de Hull. Mais pas plus que M. Joly, il n'a essayé de s'étayer de preuves sérieuses. Il a surtout prétendu que la dette publique était bien trop élevée et que le peuple était bien trop taxé.

Prétendre que le pays n'a pas progressé et prospéré depuis seize ans, c'est nier l'évidence, ou fermer les yeux sur les faits les mieux établis par la statistique officielle, et se plaindre de la dette publique, ou de l'élévation des taxes, c'est parler à tort et à travers.

Parcourons seulement quelques pages du dernier volume publié par le bureau statistique d'Ottawa, et qu'y trouvons nous?

Il y a là la preuve d'un développement merveilleux de l'industrie et du commerce, et aussi celle que notre dette publique est loin d'être un fardeau et que l'on n'a aucunement raison de se plaindre d'impôts trop lourds.

1o. Voyons quel a été le développement de l'industrie de 1881 à 1891.

En 1881, immédiatement après les cinq années de pouvoir des libéraux, le nombre d'établissements industriels se montait à 49,923, et, en 1891, à 75,768, soit 52% d'augmentation.

En 1881, le nombre d'employés dans ces établissements était de 254,935, et, en 1891, de 370,104, soit un peu plus de 44% d'augmentation.

Les salaires payés se montaient à plus de \$100,000,000, en 1891, et la production des ouvriers atteignit la valeur de \$476,000,000.

On a payé, en 1891, aux ouvriers, au-delà de \$40,000,000 de plus qu'en 1881.

En 1891, le capital placé dans nos industries s'élevait à plus de \$354,000,000, et l'augmentation a été dans la proportion, par tête de la population, de \$38, en 1881, à \$73, en 1891.

Nos manufacturiers produisirent, en 1881, déduction faite de la valeur de la matière première, pour près de \$130,000,000, et, en 1891, pour près de \$220,000,000, soit une augmentation de près de \$90,000,000.

Auriez-vous besoin, M. Devlin, d'une paire de lunettes pour voir ce merveilleux développement de nos industries durant la période que nous venons de mettre sous vos yeux.

2o. Feuilletons de nouveau la statistique, et quel a été le progrès du commerce, nous ne dirons pas de 1881 à 1891, mais de 1878 à 1893.

L'année 1878 fut la dernière des cinq années de régime libéral, que nous eûmes à partir de 1873, et voici les importations et exportations des deux années que nous voulons comparer.

En 1878, la valeur des importations fut de \$99,000,000, en chiffres ronds, et, en 1893, de \$129,000,000, soit une augmentation de \$30,000,000.

En 1878, la valeur de nos exportations a été de \$79,000,000, et, en 1893, de \$118,000,000, soit une augmentation de \$39,000,000.

N'est-ce pas encore, M. Devlin, un progrès satisfaisant qui mérite d'être apprécié autrement que vous l'avez fait, la semaine dernière, à Hull?

3o. La dette publique est-elle un fardeau écrasant pour notre peuple? M. Devlin l'a dit à ses auditeurs de Hull; mais sans rien prouver.

Nous lui dirons que la dette nationale n'a, au contraire, rien d'écrasant, et voici pourquoi :

Notre dette n'est pas comme celle des Etats-Unis et des grands pays d'Europe, où la plus grande partie de la dette publique a été contractée pour un objet improductif, pour des fins de guerre et l'entretien d'armées permanentes.

Au Canada, toute la dette nette, au contraire, a été contractée pour des fins productives, telles que construction de voies ferrées, construction de canaux, ou l'agrandissement et l'amélioration des canaux, havres et rivières, l'acquisition et l'administration des Territoires du Nord-Ouest, et autres travaux qui augmentent la richesse nationale et le bien-être du pays.

Elle s'élevait, lors de la confédération (1867) à \$75,000,000, et, en 1893, à \$241,000,000, soit une augmentation de \$166,000,000, en vingt-six ans.

Cette augmentation peut paraître considérable; mais elle n'a rien qui doive jeter l'épouvante dans l'esprit de M. Devlin.

Dans le chiffre total de la dette est comprise la somme d'environ \$109,000,000, représentant les dettes des provinces assumées par le gouvernement fédéral, ce qui libère d'autant les gouvernements provinciaux, et la dette comprend aussi la somme de \$155,000,000 dépensée pour les chemins de fer et autres travaux publics.

Ces deux items sont de \$22,000,000 de plus que la dette totale nette; mais cet excédent ne figure pas dans la dette, ayant été acquitté par le surplus des revenus annuels.

En voilà assez pour expliquer la nature de la dette publique, et faire comprendre qu'elle n'a rien d'exagéré.

Toute cette dette, nous le répétons, tant la partie représentant les dettes provinciales que la partie contractée par le gouvernement fédéral, lui-même, n'est pas un fardeau, puisqu'elle est représentée par des améliorations publiques.

Citons seulement deux classes de travaux publics.

La plus grande partie de la dette a été contractée pour la construction des chemins de fer et canaux.

En 1836, nous n'avions que 14 1/2 milles de chemin de fer; en 1850—71 milles; 1860—2,087 milles; en 1867—2,258 milles; en 1877—5,574, en 1888—12,162 milles; en 1893—15,020 milles.

Quant aux canaux, 71 1/2 milles, leur coût et leur entretien ont absorbé jusqu'à présent \$71,000,000.

Ces 15,000 milles de voies ferrées et ces canaux, loin d'être un fardeau, une cause d'appauvrissement, ne sont-ils pas, M. Devlin, une autre preuve de notre progrès et de notre prospérité?

Aurait-on pu employer mieux les millions que nous avons dépensés pour ces améliorations publiques?

4o Voyons maintenant si, comme l'a dit M. Devlin, nous sommes trop taxés pour faire face à nos dépenses.

La taxe douanière et les droits d'accise se sont élevés, en 1893-94, à \$29,000,000, soit \$5.91 par tête de la population.

M. Devlin nous dira-t-il que ce chiffre est trop élevé?

Une comparaison fera voir qu'il n'y a rien d'exagéré dans cette taxation.

En 1878, dernière année du régime libéral, la taxe douanière et l'accise rapportèrent \$17,000,000, soit \$4.37 par tête de la population, et \$1.54 de moins qu'en 1893-94.

Mais cette différence en plus contre l'année 1893-94 n'est-elle pas amplement compensée par les avantages découlant des chemins de fer construits et des autres travaux publics exécutés depuis 1878?

Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à revoir les chiffres que nous venons de donner.

Nous avons dit dans un autre numéro que le Canada était l'un des pays les moins taxés, et c'est la vérité.

Citons quelques exemples :

En France, la taxation est de \$10.72 par tête, soit 77.83 pour cent du revenu total de la nation.

En Angleterre, la taxation est de

\$9.62 par tête soit 82 pour cent du revenu total du pays.

Aux Etats-Unis, la taxation est de \$5.31 par tête, soit 78.12 pour cent du revenu total du pays.

Au Canada la taxation, comme nous l'avons dit, est de \$5.91 par tête, soit, 76.82 pour cent du revenu total.

La comparaison avec une foule d'autres pays nous serait tout aussi avantageuse, mais nous nous contentons des trois pays cités plus haut.

Et ce n'est pas tout.

Ne pourrions-nous pas citer aussi les opérations de banques et les épargnes du peuple pour prouver le progrès du pays depuis quelques années?

Jetons les yeux sur les chiffres ci-dessous, et comparez-les avec ceux de l'année 1878 du régime libéral.

Table with 2 columns: BANQUES CHARTREES, En 1878, En 1893. Rows: Circulation, Dépôts, Escomptes, Passifs, Actifs.

Table with 2 columns: CAISSES D'EPARGNES—DEPOTS, En 1878, En 1893. Rows: \$14,000,000, \$54,000,000.

Voilà des chiffres certainement plus éloquentes que les périodes ronflantes de M. Devlin, et qui défont toute contradiction de sa part.

Nous terminons ici notre réponse à M. Devlin, et nous ne craignons pas le jugement des électeurs impartiaux qui l'ont entendu déclamer à l'hôtel-de-ville de Hull, la semaine dernière.

On saura distinguer entre des raisonnements sérieux, des preuves empruntées à la statistique officielle, et des raisonnements sans points d'appui, de la déclamation sonore qui ne peut supporter la moindre critique.

M. Laurier et la question des écoles

Les discours que M. Laurier prononce depuis un couple d'années sur la question des écoles, indiquent qu'il n'est pas opposé à un système d'écoles neutres, condamné par l'église.

En cela, M. Laurier est d'accord avec la position qu'il a prise en 1875 sur la question des écoles du Nouveau-Brunswick.

Si l'on ouvre le journal de la chambre des communes du 9, du 10 et du 11 mars 1875, l'on verra comment M. Laurier vota dans cette circonstance sur cette question soulevée par M. Costigan.

Ce dernier, depuis 1872, proposait à chaque session le redressement des griefs de la minorité catholique du Nouveau-Brunswick, et combattait le système d'écoles neutres que la législature de cette province avait imposé arbitrairement, en 1871, à la minorité catholique.

En 1875, il revint à la charge et voici ce qu'il eut à dire :

M. Cauchon proposa en amendement qu'une adresse fut envoyée à Sa Majesté la Reine, afin que celle-ci usât gracieusement de son influence vis-à-vis de la législature du Nouveau-Brunswick pour obtenir de celle-ci une modification de sa loi scolaire dans le sens de la demande des catholiques.

Cet amendement à la motion Costigan fut voté à la séance du 11 mars 1875 et reçut l'appui de M. Laurier et des autres libéraux.

Ce vote ne fut pas, à proprement parler, une adhésion directe aux écoles neutres; mais il était destiné à tuer le mouvement dirigé par M. Costigan en faveur d'écoles séparées contre l'imposition d'écoles neutres aux catholiques du Nouveau-Brunswick, et il le tua virtuellement comme les discours actuels de M. Laurier tendent à tuer l'agitation de la minorité catholique de Manitoba en faveur de ses écoles séparées.

Qu'est-ce que ferait M. Greenway si M. Laurier arrivait au pouvoir?

D'après la révélation faite à Eastmans Spring, le 18 courant, par l'honorable M. Oumet, M. Tarte aurait vu l'un des Archevêques de la province de Québec et lui aurait montré une lettre représentée comme venant du premier ministre de Manitoba, M. Greenway.

Ce dernier promettrait, par cette lettre, de rétablir les écoles séparées à Manitoba si M. Laurier arrivait au pouvoir.

M. Tarte a répudié depuis cette révélation; mais l'honorable M. Oumet a réaffirmé, samedi, à un journaliste qu'il tenait son renseignement d'une source dont l'autorité est au-dessus de tout soupçon.

Il est des plus vraisemblables, du reste, que M. Tarte ait fait cette démarche auprès de l'Archevêque en question, et que M. Greenway y ait consenti dans l'intérêt de la cause libérale dont il est, lui-même, un chaleureux apôtre.

Mais quel respect pourrait-on aujourd'hui avoir pour une promesse de M. Greenway?

Qu'a-t-il fait en 1887?

La réponse à cette question se trouve dans le pamphlet de Mgr Taché intitulé « une page d'histoire, » publié en 1893.

A la page 65 et 66 nous voyons une déclaration assermentée du Rév. P. Allard, vicaire général du diocèse de St-Boniface, établissant que M. Greenway, voulant fortifier son cabinet, promit, pour obtenir l'adhésion des catholiques, le maintien des écoles catholiques séparées, ainsi que le maintien de l'usage officiel de la langue française et des divisions électorales françaises.

Or, cette promesse fut violée en 1890, comme on le sait, et M. Greenway a perdu depuis tout droit à la confiance des honnêtes gens.

Toute nouvelle promesse qu'il ferait aujourd'hui aux catholiques ne pourrait être prise au sérieux, et nous prédisons que M. Tarte ne fera pas fortune avec celle que l'on dit être en sa possession.

Le Nombre AUGMENTE Toujours

LES GUERISONS SE MULTIPLIENT

LA MALADIE RETRAITE DEVANT LE

VIN à la CRÉOSOTE de HÊTRE

DU Dr ED. MORIN.

Tout le voisinage de Madame Charles Faguy, demeurant rue Saint-Patrice, à Québec, sait qu'elle était malade depuis très longtemps et malgré tous les soins apportés à son état et les remèdes qu'elle avait pris rien n'avait encore pu la soulager. Il lui semblait éprouver du soulagement, mais son espoir ne durait pas longtemps, des douleurs dans l'estomac et les points dans les côtes ne tardaient pas à la faire souffrir de nouveau. Une toux violente, déglutition en bronchite aiguë, lui causant beaucoup d'inquiétude et elle n'était pas loin de penser qu'il n'y avait plus aucun remède pour la soulager et encore moins la guérir, quand, par hasard une annonce du VIN A LA CRÉOSOTE DE HÊTRE, du Dr Ed. Morin, tomba sous ses yeux. Quoiqu'elle eût déjà fait beaucoup de sacrifices pour se procurer des remèdes elle résolut d'en faire encore pour sauver sa vie menacée. Une bouteille de ce remède fut achetée et après en avoir fait usage durant quelques jours, Madame Faguy remarqua avec plaisir que sa toux diminuait et qu'elle n'était pas aussi violente qu'avant l'usage du VIN A LA CRÉOSOTE DE HÊTRE du Dr Ed. Morin. Elle n'éprouvait pas autant de douleur et sa respiration était beaucoup plus facile; son appétit était meilleur et s'améliorait tous les jours. Elle était très encouragée et décida de continuer ce remède jusqu'à son complet rétablissement. Elle s'en procura une seconde bouteille et les résultats tant désirés se produisirent; l'expectoration se fit abondante sans cependant la fatiguer; ses forces augmentèrent beaucoup et en peu de jours elle fut en état de travailler comme par le passé.

Aujourd'hui Madame Faguy est tout à fait rétablie et elle n'a aucun doute que sans le VIN A LA CRÉOSOTE DE HÊTRE du Dr Ed. Morin, elle ne serait plus du nombre des vivants.

Réouverture de la vente du vin Canadien à Hull

La ville de Hull a la bonne fortune de posséder dans son sein un ancien vigneron et fabricant de vin de France. M. Frs. Gavard est son nom et ce monieur nous est arrivé à Hull après vingt-cinq années d'expérience dans l'industrie vinicole en France.

Il a fabriqué ici, durant la dernière saison, une grande quantité de vin sans alcool et sans eau. Son produit est par conséquent celui de jus pur de raisin, et offre beaucoup de ressemblance avec les crus les plus riches de France.

C'est un vin à essayer surtout pour les estomacs affaiblis.

Il est, du reste, d'un goût sans égal.

A vendre au No 36, rue Queen, Hull, comme suit:—1ère qualité, 80 c. le gal., 2e qualité, 60 c. le gallon.

FRS. GAVARD

LE DISCOURS DE L'HON. M. LAURIER

On lit dans *La Presse* :
La partie économique du discours que l'hon. M. Laurier a prononcé au Parc Sohmer, le 18 courant, n'a nullement besoin d'être commentée, n'étant que la réédition du programme libéral-échangiste exposé au Windsor.

La déclaration de beaucoup la plus importante du discours du Parc Sohmer, celle que le peuple attendait avec anxiété, est sans contredit celle qui se rapporte à la question des écoles du Manitoba.

L'hon. M. Laurier s'est exprimé comme suit sur ce point ; nous citons *La Patrie* :

"Je suis heureux d'abandonner pour un moment le domaine de l'économie politique pour discuter une question qui intéresse particulièrement les gens de Montréal, la question des écoles du Manitoba. J'ai déjà parlé plusieurs fois sur ce sujet, à Toronto, Winnipeg et Victoria. Je vous assure que j'aurais beaucoup plus de plaisir à discuter cette question à Winnipeg ou à Toronto plutôt qu'à Montréal, parce que là, j'éprouverais le plaisir d'un homme qui combat pour une bonne cause. J'ai déjà parlé fréquemment des écoles du Manitoba, mais je n'ai pas réussi à satisfaire les conservateurs ; plus je discute la question moins ils sont satisfaits. La difficulté n'est pas nouvelle. En 1893, elle est venue devant le parlement, lorsque le gouvernement, après s'être d'abord adressé au cours, s'est de nouveau vu en face de la question. Ils ont cherché à la soumettre encore aux tribunaux et ils ont réussi. C'est alors que j'ai déclaré en chambre que je n'étais pas une question de droit, mais une question de fait. J'ai pris la pétition adressée au gouvernement par l'évêque de St-Boniface, le très regretté Mgr Taché, dans laquelle il déclarait que, sous prétexte d'introduire au Manitoba des écoles publiques, on établissait réellement des écoles protestantes. J'ai demandé au gouvernement : pourquoi s'adresser aux tribunaux ? SI CE SONT DES ÉCOLES PROTESTANTES, C'EST UN OUTRAGE QUE NE SUPPORTERAIT JAMAIS UN PAYS LIBRE." Cette déclaration je l'ai répétée dans Ontario. Il y a quinze jours je la répétais à Toronto. Mais les journaux conservateurs demandent : pourquoi Laurier ne va-t-il pas plus loin ? Eh bien, messieurs, comparez mon langage avec celui des ministres. Dans les pays constitutionnels, il y a deux côtés : le gouvernement et l'opposition. J'ai indiqué ma position. Il y a ici des conservateurs. Y en a-t-il un qui puisse me dire quelle est la politique du gouvernement ?

La position prise par l'honorable chef de l'opposition est en effet très nette ; elle est conforme à celle qu'il a apprise au Parlement et qu'il a consignée depuis ; elle n'a qu'un défaut, c'est de n'apporter aucun remède aux griefs catholiques du Manitoba et de rester bien en deçà des droits reconnus à la minorité catholique par le dernier jugement du Conseil Privé de l'Empire dans les termes suivants :

"Après quelques considérations sur ce point, leurs Seigneuries déclarent que la seule question à décider est de savoir si un droit ou un privilège dont la minorité catholique se trouvait à jour auparavant avait été affecté par la législation de 1890. Leurs Seigneuries ne voient pas comment il serait possible de répondre à cette question autrement que dans l'affirmative. Il n'y a pour cela qu'à mettre en regard la situation des catholiques avant et après les statuts dont ils ont appelé.

Avant les lois de 1890, il existait dans la province des écoles confessionnelles—denominational—dont le contrôle et la gestion étaient entre les mains des catholiques, lesquels pouvaient choisir les livres d'enseignement et déterminer le caractère de l'éducation religieuse à donner. Ces écoles recevaient leur quote part de la taxe imposée pour les fins scolaires et l'argent prélevé par cotisation locale sur les contribuables catholiques était appliqué exclusivement à l'entretien des écoles catholiques.

Or, quelle a été la condition faite à la minorité catholique par les statuts de 1890 ? L'assistance donnée par l'Etat à l'instruction publique cessa pour les catholiques administrés par cette minorité ; et elle en fut réduite à ne se soutenir que par les contributions de la population catholique, pendant que les impôts qui servaient à l'Etat pour payer la subvention scolaire étaient prélevés sans distinction sur les catholiques et les protestants.

Bien plus, non seulement les contribuables catholiques sont restés sujets à la taxe locale pour les fins scolaires, mais la recette de cette taxe ne fut plus désormais affectée au soutien des écoles catholiques. "ELLE SERVIT À A MAINTENIR DES ÉCOLES

"QU'ILS REGARDENT COMME N'ÉTANT PAS PLUS PROPRES À L'ÉDUCATION DE LEURS ENFANTS CATHOLIQUES QU'SI ELLES ÉTAIENT FRANÇAISEMENT PROTESTANTES DANS LEUR CARACTÈRE." En face d'une pareille situation, il est impossible de dire que les droits et privilèges de la minorité catholique romaine au sujet de l'instruction publique qui était donnée avant 1890, n'ont pas été affectés.

L'hon. M. Laurier dit : Si les écoles du Manitoba sont des écoles protestantes, c'est un outrage que ne supportera jamais un pays libre.

Le Conseil Privé tient un tout autre langage :

Quand même ces écoles publiques du Manitoba ne seraient pas protestantes, dit le jugement, il n'en serait pas moins prouvé que par leur maintien, la minorité catholique a été privée des droits et des privilèges dont elle jouissait en matière d'instruction, avant 1890.

On ne peut plus dire que l'honorable M. Laurier n'a pas indiqué la politique qu'il suivra à propos des écoles du Manitoba et des droits des catholiques, s'il arrivait au pouvoir ; il vient de la formuler.

Il sanctionnerait la création des écoles neutres et se contenterait de veiller à ce qu'elles ne soient pas transformées en écoles protestantes.

Ce n'est ni ce que les catholiques demandent, ni ce que le Conseil Privé a décidé, ni ce que ce haut tribunal a conseillé en disant :

"Le système d'instruction publique incorporé dans les actes de 1890 a comblé les vœux et suppléé aux besoins de la grande majorité des habitants de la province ; or, toute cause légitime de plainte disparaîtrait si ce système était complété—supplémenté—par des dispositions qui mettraient à néant les griefs sur lesquels est basé l'appel et s'il était modifié de façon à donner effet à ses dispositions."

Les déclarations de M. Laurier établissent nettement que le parti libéral est décidé à ne rien faire pour rendre aux catholiques du Manitoba les droits qu'ils possédaient avant 1890 droits que le Conseil Privé reconnaît leur avoir été enlevés par le gouvernement libéral de M. Greenway.

PRESENTATION

Vendredi soir les nombreux amis de M. Adielbert de Beaumont, typographe à l'occasion de son mariage, lui ont présenté un magnifique service à dîner en porcelaine, de grande valeur accompagné d'une adresse enjolivée avec beaucoup d'art par M. Jos. Croisette. L'adresse a été lue par son confrère typ. M. Arthur Bérubé.

Le récipiendaire, après avoir remercié ses amis de la belle marque d'estime dont il était l'objet invita ses amis à suivre son exemple et à enterrer sa vie de célibat. Madame et Mlle de Beaumont firent les honneurs de la maison d'une manière princière. Le chant, la musique et autres divertissements fut à l'ordre du jour. Tous se retirèrent à une heure avancée de la nuit contents de la généreuse hospitalité de la part de la famille.

L'adresse était signée par MM. Arthur Bérubé, Dominat Beauchamp, Omer Fournier, Darius Caron, Jos Caron, Edmond Fortier, Hornidas St-Louis, Napoléon Bélanger, Téléphore Bélanger, Cléophas Bélanger, Mazenod Chénier, Stanislas Raymond, Wilfrid Lapensé, Lucippe Berthiaume, Polycarpe Doucet, Jos Berras, Eddy Trudel, Archilas Tellier, Jos. Roy, Arthur Simard, Oscar Lafèche, Stéphane Farly, Isidore St. Pierre, Horace Lafrance, Eddy Berthiaume et Joseph Croisette.

MARIAGES

Hier matin, à la chapelle des congréganistes, Adielbert de Beaumont typographe, a conduit à l'autel Mlle Amanda Plouffe. Le Rév. Père Legault, chapelain de la congrégation des jeunes gens, a présidé la cérémonie.

Le chœur de la congrégation des enfants de Marie a fait du très beau chant pendant la cérémonie.

Le 25 courant, à l'église du Sacré-Cœur, d'Ottawa, M. Adjour Samson, employé civil, à Mile Délia Landry.

La célébration a été faite par Monsieur, Routhier, Vicaire-général du diocèse d'Ottawa.

Il y a eu chant par Mme Roberge, Miles Cléroux et Marcotte et M. Carter, avec accompagnement d'orgue par Mlle Tassé.

Les nouveaux époux ont passé joyeusement la journée en compagnie de leurs familles et de nombreux amis, et sont partis, ce matin, pour Québec.

Nous leurs souhaitons un heureux voyage.

NOTES DE HULL

—Demain, mercredi des Cendres, l'office à l'église commencera à 7 1/2 hrs.

—Les funérailles de madame Berthiaume ont eu lieu hier matin au milieu d'un grand concours de parents et amis.

—Un ancien citoyen, M. E. Groleau, est décédé vendredi dernier.

—Assemblée des Forestier Catholiques, cour St-Patrick, demain soir à la Charron.

—M. P. W. Resseman, a été nommé surintendant général de la Cie du chemin de fer Pontiac-Pacifique et d'Ottawa-Gatineau, à la place de M. J. T. Prince, qu'a résigné.

—M. Thomas Desmarais, contre-maître pour la compagnie Gilmour & Hughson, est revenu ce matin des chantiers de la Gatineau. Ses amis apprendront avec plaisir qu'il est en parfaite santé.

—Trois cents personnes ont assisté à l'assemblée convoquée par les officiers des Artisans, succursale d'Ottawa, à la salle St-Jean-Baptiste, Aylmer, dimanche après-midi.

Une assemblée semblable a eu lieu à South Casselman le même jour.

—La semaine dernière, la famille de M. J. A. Champagne a eu la douleur de perdre un de ses enfants, Bernadette, âgée de 20 mois. Les funérailles ont eu lieu vendredi après-midi au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. La famille Champagne a toutes les sympathies de ses nombreux amis dans son malheur.

A TRAVERS OTTAWA

Le Carême

Demain, mercredi des CENDRES, sera observé comme fête d'obligation dans tous les bureaux publics.

Dans toutes les églises, la cérémonie de la distribution des cendres sera faite conjointement avec les offices appropriés.

Election de M. Lavoie

Par suite de la résignation de M. McCabe, mis en nomination à la dernière heure, contre M. Lavoie, dans le quartier Victoria, ce dernier, se trouve de nouveau commissaire d'écoles pour ce quartier.

On se rappelle que M. Lavoie avait été opposé lors des élections dernières, par M. W. Blais. Une contestation ayant eu lieu, une nouvelle élection fut déclarée nécessaire avec le résultat que l'on sait.

Nous félicitons M. Lavoie dont les connaissances comme commissaire au bureau des écoles, rendent ses services très utiles au bureau. M. McCabe est aussi à féliciter pour n'avoir pas voulu briser le pacte des canadiens-français qu'il ignorait lors de sa mise en nomination.

Voici la lettre qu'il a adressée à M. E. Dionne, officier-rapporteur :

MONSIEUR,

Afin de prévenir tout désagrément entre le comité anglais et le comité français de la commission des Ecoles Séparées d'Ottawa, comme on la clairement fait entendre, hier, à l'assemblée des canadiens-français, et comme me l'ont soumis depuis, quelques commissaires anglais, je vous donne par les présentes, ma démission comme candidat à l'élection dans le quartier Victoria.

Je suis, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

T. McCABE.

A Aylmer

Dimanche, les officiers principaux des Artisans français d'Ottawa, se sont rendus à Aylmer dans le but de faire connaître à la population d'Aylmer, les avantages qu'offre cette nouvelle société de bienfaisance mutuelle. Les officiers espèrent recruter, à Aylmer, un grand nombre de nouveaux membres.

Incendies

Les pompiers ont été appelés, samedi matin vers 9 heures, à la boîte 136 pour un commencement d'incendie qui a été éteint avant l'arrivée de la brigade. En tournant à l'encoignure des rues Somerset et Bank, deux pompiers du nom de Lowrey et Potvin ont été secourus assez gravement, mais le médecin a constaté avec plaisir qu'ils n'étaient pas blessés sérieusement. Les deux pompiers n'ont pu reprendre leur ouvrage immédiatement.

Sympathies

M. Tessier, pompier du poste central, a les sympathies de tous dans la perte de son fils âgé de 11 ans qui vient de mourir d'une inflammation de poumons. Les funérailles qui ont eu lieu, hier matin, ont été suivies par la plupart des petits compagnons de classe du jeune Tessier, qui fréquentait l'école Garneau.

MANTEAUX ! MANTEAUX ! MANTEAUX !

Fourpures ! - Fourpures ! FOURRURES.

Toute la balance du stock sera vendue à n'importe quel prix, venez les voir, il en reste encore beaucoup et il faut les vendre.

AU NO 110 112 RUE MAIN, HULL.

F. X. MARTIN,

PROP.

Pour Toronto

M. W. J. Healy, qui représentait à Ottawa, le *Mail* depuis plus de 4 ans, a été rappelé à Toronto où il deviendra rédacteur de ville du *Mail and Empire*. Les amis de ce jeune journaliste lui ont fait une démonstration avant son départ pour ses nouveaux quartiers.

Entrepreneurs

MM. K. Nolan & Cie spécialistes annonceurs, ont fait entourer d'une clôture artistique le vaste terrain de M. Clemon qui fait face aux rues Sussex et Rideau.

Nous félicitons ces messieurs de l'excellente idée qu'ils ont eue là.

Un nouveau surintendant

La lettre-circulaire suivante a été adressée aujourd'hui à tous les agents et sous-agents des chemins de fer Pontiac-Pacifique-Jonction et Ottawa-Gatineau

BUREAU DU DIRECTEUR GÉRANT

OTTAWA 19, fév. 1895

Cher monsieur—P. W. Resseman, Ecr., a été nommé surintendant général de ce chemin à la place de J. T. Prince, Ecr. qui a résigné, ayant ses quartiers généraux à Ottawa Ont.

Toutes communications, à l'avenir, devront être adressées à lui personnellement comme ci-haut mentionné.

DALE HARRIS
Directeur-Gérant



DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et portant la suscription "soumission pour appareil de chauffage à Wolsley T. N. O." seront reçues à ce bureau jusqu'à mardi le 19 mars, pour la construction d'un appareil de chauffage dans le palais de justice à Wolsley T. N. O.

Les plans et devis pourront être vus au ministère des Travaux Publics à Ottawa, ainsi qu'au bureau de M. D. Smith à Winnipeg à partir de mardi le 26 courant et les soumissionnaires pourront y obtenir des formules de soumission, ainsi que tous les autres renseignements voulus.

Les soumissions pourront être faites sur les formules imprimées qui seront fournies, et signées par les soumissionnaires eux-mêmes ; aucune autre ne sera prise en considération.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté sur une banque incorporée, égal à cinq pour cent du chiffre de la soumission et fait à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire dont l'offre aura été acceptée refuse de signer le contrat, ou s'il ne l'exécute pas intégralement.

Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Le Département ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,
E. F. E. ROY
Secrétaire

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, 20 Février 1895

LA SALSEPAREILLE D'AYER

Préparée par le Dr J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., E.-U. d'Am. Vendue par tous les droguistes

Elle en a guéri d'autres, elle vous guérira.

LE MEILLEUR APERITIF

La pharmacie moderne est, sans aucun doute, les Pilules Cathartiques d'Ayer. Elles ont été éprouvées, les médecins ont abandonné l'usage des purgatifs drastiques, et recommandent une médecine plus douce, mais non moins efficace. La favorite est les Pilules d'Ayer, dont les vertus médicinales supérieures ont été certifiées par les succès officiels des célèbres assemblées de différents États, ainsi bien que par une multitude d'éminents docteurs et de pharmaciens. Nulle autre pilule ne répond aussi bien à la demande de public en général pour une sûre, certaine et agréable médecine de famille.

LES PILULES D'AYER

Préparées par le Dr J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendues par tous les marchands de médecine

CHACQUE DOSE EST EFFICACE

LA

SOCIÉTÉ ARTISTIQUE CANADIENNE

Fondée dans le but de répandre et de développer le goût de la musique et d'encourager les Artistes.

(Incorporée par Lettres Patentes, le 25 Décembre 1894.)

Capital Action - - - - \$50,000.00

Bureaux, 1866 Rue Ste. Catherine, Montréal, P. Q.
En face de l'Opéra Français.

2857 PRIX D'UNE VALEUR DE \$5,008.00

Sont distribués tous les quinze jours

1 Prix de - - - -	\$1,000.00
1 " " - - - -	400.00
1 " " - - - -	150.00

et 2848 variant de \$50.00 à \$1.00.

PRIX DU BILLET 10 CTS.

Nos Billets sont expédiés par la Poste sur réception du prix et d'un timbre.
On demande un agent actif et responsable.

A Chicoutimi—Les guérisons se multiplient—Lisez ce qui suit

Des médecins éminents de Chicoutimi, après avoir employé toute leur science dans le cas si grave de Madame F. Lemieux avaient vu tous leurs soins devenir inutiles. Après avoir souffert longtemps d'une bronchite chronique, la consommation s'était déclarée chez Madame Lemieux et tous les efforts des savants médecins ne pouvaient arrêter les progrès de la terrible éliminatrice du genre humain. La phthisie quoique dans sa première phase, faisait un travail destructeur et la maladie augmentait dans des proportions effrayantes. Pour ses médecins et pour tous ceux qui la voyaient sa maladie semblait incurable. Si elle vit encore cela n'est dû qu'aux bons conseils que lui donna Madame F. E. Saucier, de la même ville. "Le Vin à la Créosote de Hêtre" du Dr Ed. Morin avait été très avantageux à cette dame, et il devait l'être aussi pour Madame Lemieux. Dès la première bouteille qu'elle employa elle éprouva beaucoup de soulagement et elle ne tarda pas

à se rétablir parfaitement par l'usage de ce remède pendant quelque temps. C'est un fait qui peut-être affirmer par tous ceux qui connaissent cette dame.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC,
District d'Ottawa.

COUR SUPÉRIEURE

Acte de faillite de 1875 et ses amendements.

Dans l'affaire de
JOHN McLEAN et WILLIAM McLEAN,
faillis

Le dix-neuvième jour d'avril prochain, les soussignés feront application à la dite cour pour obtenir leur décharge sous le dit acte.

W. R. KENNY,
Avocat des dits faillis.

HULL, 8 février, 1895.

Si vous avez le catarrhe, employez le Baume Nasal. Il donne une guérison certaine et instantanée. Il adoucit nettoie et guérit.

